

Fonctionnaires : quel niveau de retraite pouvez-vous atteindre selon votre profil ?



Krakenimages.com

Il est souvent difficile d'imaginer combien vous pourrez gagner à la retraite et jusqu'à quand vous devrez travailler. Pour vous aider dans cet exercice, Capital vous propose 4 profils de fonctionnaires de catégorie A, B et C avec des carrières et des revenus différents.

La retraite est un choix personnel, c'est à vous de décider quand vous voulez partir. Dans la balance de la décision, deux critères pèsent le plus : l'âge auquel vous souhaitez cesser votre activité et le montant de pension espéré. Tout dépend aussi de votre carrière. Alors si vous êtes fonctionnaire, pour vous aiguiller, Capital, avec le cabinet spécialisé [Sapiendo](#) Retraite, a réalisé quatre simulations. En fonction de la catégorie de la fonction publique à laquelle vous appartenez mais aussi de votre traitement, vous pouvez avoir une idée de l'âge jusqu'auquel vous devrez travailler pour atteindre le niveau de pension souhaité.

Profil n° 1 : fonctionnaire de catégorie C

Son objectif : 1 200 euros net par mois Jardinier dans une collectivité locale • Payé 1 200 euros net par mois (sans prime) • Un enfant

*Départ anticipé possible pour carrière longue.

©KÉVIN DENEUFCHATEL POUR CAPITAL

Ce fonctionnaire pourra partir à la retraite à taux plein dès 62 ans, au titre du dispositif dit «carrières longues» . S'il décide de

travailler après 62 ans, il ne bénéficiera d'une surcote qu'à compter du nouvel âge légal, 64 ans. Sa pension continuera donc à augmenter faiblement de 62 à 64 ans et plus fortement ensuite. S'il travaille jusqu'à 68 ans, il touchera la même somme nette à la retraite qu'en activité, car la retraite des fonctionnaires est égale à 75% de leur dernier traitement indiciaire brut.

>> Notre service - Une question sur votre future retraite ? Nos experts partenaires vous répondent avec une solution personnalisée

Profil n° 2 : fonctionnaire de catégorie B

Son objectif : 1 500 euros net par mois Secrétaire administrative de mairie • Payée 1 800 euros net par mois (1 620 euros de traitement et 180 euros de primes) • Deux enfants

*Départ anticipé possible pour carrière longue.

©KÉVIN DENEUFCHATEL POUR CAPITAL

Cette secrétaire devra poursuivre son activité jusqu'à 64 ans et 9 mois pour atteindre son objectif. En effet, quel que soit son âge de début d'activité, elle ne peut bénéficier d'une surcote qu'à partir de 63 ans (nouvelle surcote pour les mères de famille qui ont tous leurs trimestres à 63 ans). Le fait d'avoir commencé tôt ne l'avantage donc pas. Par ailleurs, les fonctionnaires touchent une retraite égale à 75% de leur dernier salaire indiciaire brut (hors primes) quand ils ont leurs 172 trimestres, ce qui est le cas ici, qu'elle ait démarré sa carrière à 18 ou à 20 ans.

Profil n° 3 : fonctionnaire de catégorie A

Son objectif : 2 000 euros net par mois Ingénieur hygiène • Payé 2 500 euros net par mois (2 000 euros de traitement et 500 euros de primes) • Pas d'enfant

KÉVIN DENEUFCHATEL POUR CAPITAL

Contrairement aux précédents fonctionnaires, cet ingénieur touche une part importante de primes. Or elles ne sont pas prises en compte dans le calcul de la retraite de base. Ainsi, s'il a tous ses trimestres, il percevra 75% de son dernier salaire, hors primes. Pour ces dernières, il cotise via le régime de retraite additionnelle de la fonction publique (**RAFP**), qui est moins avantageux. Résultat, son taux de remplacement (différence entre le dernier revenu et la pension) est plus faible que celui des fonctionnaires qui touchent peu de primes. C'est pour cette raison qu'il doit travailler jusqu'à 67 ans pour atteindre son objectif de 2 000 euros net par mois.

>> Notre service - Comparez les performances des plans d'épargne retraite (PER) grâce à notre simulateur

Profil n° 4 : fonctionnaire de catégorie A

Son objectif : 2 300 euros net par mois Professeure de mathématiques dans un collège • Payée 2 700 euros net par mois (sans

prime) • Un enfant.

KÉVIN DENEUFCHATEL POUR CAPITAL

Si cette professeure prend sa retraite dès l'âge légal de 64 ans, elle n'aura pas tous ses trimestres pour partir à taux plein. Elle touchera 1 974 euros net par mois. Elle pourra bénéficier du taux plein uniquement à 66 ans (23 ans à son début d'activité + 172 trimestres ou 43 ans). A partir de cet âge, elle profitera d'une surcote sur sa pension, indispensable pour atteindre son objectif. Elle devra encore travailler jusqu'à 67 ans, un an après son âge du taux plein, pour toucher une pension de 2 300 euros net par mois. Un objectif qui paraît difficilement atteignable

Notre méthode de calcul

Capital, avec le cabinet spécialisé Sapiendo Retraite, vous propose de déterminer jusqu'à quel âge vous devrez travailler pour atteindre un niveau précis de pension. Et pour bien comprendre l'effort nécessaire, nous le comparons avec le montant que vous percevriez si vous partiez dès votre âge légal atteint. Pour faire ces calculs, Sapiendo présente 11 profils différents avec des niveaux de revenus variés en fin de carrière, mais tous nés le 1er janvier 1968, première génération concernée pleinement par la réforme des retraites (âge légal à 64 ans et taux plein avec 172 trimestres). A été intégrée la suppression du malus de la retraite Agirc-Arrco, mais pas la revalorisation de la pension actée le 11 octobre et qui sera effective dès le 1er novembre. Pour autant cela ne change pas les dates de départ à partir desquelles les objectifs de pension que vous vous êtes fixés, sont atteints.

Trois règles fondamentales à garder en tête

1. L'âge légal : Il y a plusieurs âges légaux de départ à la retraite. Chacun le sien selon sa situation ! Mais une chose est certaine : vous ne percevez votre pension qu'une fois que vous l'aurez atteint. Si, pour vous, c'est 64 ans, par exemple, mais que vous décidez tout de même de partir à la retraite à 63 ans, votre pension ne vous sera versée qu'à partir de... vos 64 ans ! D'ici là, vous ne toucherez rien.
2. Les trimestres : Il en faut un certain nombre pour partir avec votre pension à taux plein. Mais vous pouvez prendre votre retraite à l'âge légal, même si vous n'avez pas tous vos trimestres. Votre pension de base (pas votre pension complémentaire, le régime Agirc-Arrco ne pratiquant ni surcote ni décote) sera alors revue à la baisse : c'est la décote . De combien va-t-elle être amputée ? De 1,25% par trimestre manquant, plafonné à 20 trimestres.
3. La surcote : Comme il y a une décote, il y a heureusement une surcote ! Mais attention, ce n'est pas parce que vous avez quantité de trimestres en trop que votre pension va être majorée. Pour y avoir droit, il faut avoir validé tous vos trimestres nécessaires à l'âge légal, mais aussi et c'est une condition que l'on néglige et que l'on oublie souvent , il faut continuer à travailler après l'âge légal. Chaque trimestre travaillé après cette borne vous donnera droit à une majoration définitive de 1,25% de votre pension, et cela, sans plafond cette fois.